

ECCLESIA N°4 – Décembre 2009  
QUESTION DE FOND  
ARTICLE COMPLET

## L'URGENCE DU DIMANCHE

Depuis le milieu du XXe siècle, la question du dimanche, et plus encore, la triade Assemblée – Eucharistie – Dimanche, apparaît comme une question centrale et permanente pour la pastorale. On peut toutefois souligner qu'elle a pris une acuité plus grande en raison des évolutions simultanées de l'Eglise et de la société durant la deuxième moitié du XXe siècle. La baisse du nombre de catholiques dits « pratiquants » et la diminution du nombre de prêtres a conduit à une recomposition du tissu paroissial et à une réduction importante, notamment dans l'espace rural, du nombre des célébrations eucharistiques dominicales. Par ailleurs, la transformation des rythmes de vie (on peut penser au récent débat sur le travail et l'ouverture des commerces le dimanche) et le développement d'une civilisation des loisirs ont tendance à effacer le caractère spécifique du jour du Seigneur.

Or la Tradition affirme fortement que les termes Eucharistie – Assemblée – Dimanche, sont organiquement associés et fondamentalement inséparables. Le n. 106 de la Constitution sur la liturgie de Vatican II offre une synthèse magistrale d'un enseignement qui prend ses racines dans les premiers temps du christianisme :

« L'Eglise célèbre le mystère pascal, en vertu d'une Tradition apostolique qui remonte au jour même de la résurrection du Christ, chaque huitième jour, qui est nommé à bon droit le jour du Seigneur, ou dimanche. Ce jour-là, en effet, les fidèles doivent se rassembler pour que, entendant la parole de Dieu et participant à l'Eucharistie, ils se souviennent de la passion, de la résurrection et de la gloire du Seigneur Jésus, et rendent grâces à Dieu qui les "a régénérés pour une vivante espérance par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts" (IP 1,3) »<sup>1</sup>.

En raison de la crise généralisée de la transmission, mise en lumière par les évêques de France dans la *Lettre aux Catholiques* de 1996, il n'est plus possible de s'appuyer sur l'« habitude » qui ne fonctionne plus que pour un nombre restreint de personnes souvent plutôt âgées. Dans ce contexte, il pourrait être tentant d'adopter un discours volontariste appuyant fortement, et sous le mode disciplinaire, le thème de « l'obligation » dominicale. Mais sauf à l'égard de catholiques « militants » déjà convaincus, un tel propos risque fort d'être incapable de résoudre la crise de la participation à la liturgie dominicale<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cf. également *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, 1992, n. 1166 et 1167.

<sup>2</sup> On voit d'ailleurs que cet argument disciplinaire ne fonctionnait déjà plus, dès le milieu du XXe siècle, comme le montrent les actes de deux congrès réunis à l'initiative du Centre de Pastorale Liturgique à la sortie de la deuxième guerre mondiale (Saint-Flour, 1945, sur la messe ; Lyon-Ars, 1947, sur le dimanche). Les questions à l'époque sont encore les nôtres : « Pourquoi les baptisés ne vont pas à la messe » ou encore « Comment faire venir les gens à la messe » : cf. *La Maison-Dieu*, 4, 1945, p. 3-4.

Sans oublier la notion d'obligation dominicale à laquelle l'Eglise catholique reste fermement attachée<sup>3</sup>, la pastorale du dimanche ne peut donc se limiter à rappeler « l'obligation » de manière volontariste. La fréquentation des messes en semaine, l'audience de la messe télévisée, l'usage des livrets *Prions en Eglise* ou *Magnificat* qui permettent aux fidèles de se joindre à la prière de l'Eglise, montrent d'ailleurs la force de l'attente, chez beaucoup de fidèles actuellement, de trouver une nourriture pour leur vie spirituelle. La question est donc moins celle de la participation à la liturgie elle-même, qu'une « crise du rassemblement », qui touche d'ailleurs, non seulement l'Eglise catholique, mais l'ensemble des corps sociaux (syndicats, partis politiques, associations, etc.).

### **Que devons-nous faire ?**

Comme les auditeurs de Pierre après la Pentecôte (Ac 2, 37), la question est donc bien de savoir ce que nous devons faire, en considérant les conditions dans lesquelles nous sommes, et ce que nous rappelle la Tradition de l'Eglise. Le discernement implique conversion et accueil du don de l'Esprit. Si la liturgie occupe une place renouvelée dans l'expérience chrétienne, c'est parce que Vatican II en a fait le centre de l'édifice et donc le premier lieu de la « proposition de la foi ». Dès lors, il est opportun de relire à nouveaux frais l'héritage de la tradition pour voir, comment dans le contexte contemporain, les harmoniques du dimanche peuvent rencontrer les aspirations actuelles. L'enseignement de l'Eglise Catholique a été exprimé dans un texte remarquable du Pape Jean-Paul II, la lettre apostolique *Dies Domini* du 31 mai 1998<sup>4</sup>. Il n'est pas question de déployer ici l'ensemble du contenu de ce document. Nous nous limiterons à la question du rassemblement dominical dans son rapport à la vie des communautés chrétiennes actuellement.

### **Se rassembler pour célébrer le mémorial de la Pâque du Seigneur**

Le dimanche est le jour de l'assemblée chrétienne parce qu'il est le jour de la mémoire du mystère pascal. Il convient de souligner ici que cette mémoire n'est pas un simple souvenir qui pourrait être alors de nature individuelle. Pour qu'il y ait « mémorial », c'est-à-dire pour que le souvenir soit rendu à sa force agissante dans la communauté des croyants, il est nécessaire que la mémoire du mystère pascal soit « célébrée », ce qui implique le rassemblement communautaire. Les chrétiens se rassemblent donc le dimanche pour constituer le corps de l'Eglise, qui unie au Christ tête, rend grâces au Père pour la création et pour le salut, dont la Pâque du Christ est la source et le sommet.

Le mémorial n'est pas un simple souvenir mais c'est un acte communautaire par lequel l'Eglise, en se souvenant des merveilles opérées par Dieu dans le passé, proclame l'actualité de l'œuvre de Dieu aujourd'hui ; un Dieu qui par son Esprit-Saint agit aujourd'hui en ce monde, dans l'attente du royaume à venir :

« Nous proclamons ta mort Seigneur Jésus,  
Nous célébrons ta résurrection,  
Nous attendons ta venue dans la gloire » (acclamation d'anamnèse)

Plus encore, la participation à la liturgie nous constitue comme témoins de la résurrection, peuple de Dieu appelé à tenir la mémoire des œuvres de Dieu dans l'histoire des

---

<sup>3</sup> *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, n. 2181 : « L'Eucharistie du dimanche fonde et sanctionne toute la pratique chrétienne. C'est pourquoi les fidèles sont obligés de participer à l'Eucharistie les jours de précepte, à moins d'en être excusés pour une raison sérieuse (par exemple la maladie, le soin des nourrissons) ou dispensés par leur pasteur propre. Ceux qui délibérément manquent à cette obligation commettent un péché grave ».

<sup>4</sup> Texte disponible sur le site du Vatican II : <http://www.vatican.va>.

hommes : la liturgie (*leitourgeai*) n'est pas une forme de parenthèse dans des vies souvent très occupées, mais elle est une célébration qui « actualise » l'œuvre du salut et se déploie dans le témoignage (*martyria*) et le service (*diaconia*).

La participation à la liturgie est donc source pour l'ensemble de la vie chrétienne : en conséquence, elle n'est pas seulement un « devoir » mais aussi, et peut-être surtout, un « droit » puisque par elle, l'éminente dignité du peuple sacerdotal que Dieu s'est acquis, est mise en œuvre. Depuis le Moyen-âge et jusqu'à une époque récente, la liturgie était en effet devenue l'affaire des clercs : ceux-ci assuraient la majeure partie des fonctions liturgiques auxquelles le peuple « assistait ». A travers la notion de « participation active », développée par St Pie X dès le début du XXe siècle, le concile Vatican II a rappelé que c'est l'Eglise toute entière - ministres et fidèles - qui est « l'Eglise en prière ». C'est pourquoi le Concile affirme avec force :

« La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui est, en vertu de son baptême, un droit et un devoir pour le peuple chrétien, "race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté" (1 P 2, 9; cf. 2, 4-5) »<sup>5</sup>.

Par conséquent, la « participation active » ne doit pas être comprise comme une répartition des rôles, encore moins comme un partage de « pouvoirs ». Elle traduit une compréhension de l'Eglise : l'Eglise, peuple rassemblé par Dieu, est le corps du Christ et le Temple de l'Esprit, c'est-à-dire un corps structuré qui par le Fils et dans l'Esprit rend gloire au Père. Cette vision se traduit notamment par le « nous » de la prière eucharistique : comme le soulignait Y. Congar, c'est *l'Ecclesia*, c'est-à-dire la communauté chrétienne, qui est le « sujet intégral de l'action liturgique ». Parler ainsi ne signifie pas que l'assemblée crée sa liturgie ou que celle-ci se réduirait à l'expression de ce que portent ses membres. L'assemblée est « épiphaniqne » car elle « manifeste » l'Eglise toute entière, et pas seulement le rassemblement local dans sa particularité. Lorsque quelques fidèles se rassemblent le dimanche, c'est donc toute l'Eglise qui est signifiée. En célébrant avec fidélité la liturgie, en vivant la communion ecclésiale qui se traduit, par exemple, à travers la nomination du Pape et de l'évêque au cours de la liturgie, l'assemblée locale n'aliène pas sa liberté, mais elle devient ce qu'elle est appelée à être, à savoir la réalisation en un lieu de l'Eglise corps du Christ et Temple de l'Esprit. L'Eglise qui « est dans le Christ comme un sacrement ou, si l'on veut, un signe et un moyen d'opérer l'union intime avec Dieu et l'unité de tout le genre humain »<sup>6</sup>.

### **Des repères pour un temps où les habitudes sont bousculées**

Depuis quelques années, beaucoup de fidèles ont été bousculés dans leurs habitudes concernant la célébration dominicale. Il a fallu se déplacer pour rejoindre une célébration dans un lieu différent de l'église du village, quitter certains répertoires de chants, adopter d'autres manières de faire. Il a fallu aussi parfois s'engager au service de célébrations en l'absence de prêtres. Enfin, les regroupements ont lieu selon des fréquences et des horaires variables que l'on consulte sur la feuille paroissiale ou parfois dans le journal local. Bref, sauf dans les villes et dans quelques lieux centraux, il n'est plus le temps où, le dimanche, à heure fixe, la messe rassemblait dans l'église, et grâce à la sonnerie des cloches..., ceux qui le voulaient bien ! On peut le regretter, mais la question est désormais de trouver les moyens pour que les fidèles puissent se rassembler pour vivre du mystère de Pâques et devenir les témoins au quotidien de la vie du Christ qui sauve le monde.

---

<sup>5</sup> Concile Vatican II, Constitution sur la liturgie, n. 14.

<sup>6</sup> Concile Vatican II, Constitution sur l'Eglise, n. 1.

Pour cela, il est nécessaire de se donner quelques repères puisés dans l'expérience de l'Eglise mais aussi dans ce qu'elle annonce de sa foi. Nous voudrions ici proposer un certain nombre de ces repères tout en ayant conscience qu'ils doivent faire l'objet d'adaptation pour être utiles concrètement.

1) La tradition invite à tenir pour clé essentielle la nécessité de faire mémoire le dimanche du mystère pascal : comme les martyrs d'Abitène au début du III<sup>e</sup> siècle - on les a appelés parfois à juste titre les « martyrs du dimanche » - il faut dire que nous ne pouvons demeurer chrétiens sans tenir la mémoire du salut en Jésus-Christ : « crucifié pour nous sous Ponce Pilate, il souffrit sa passion et fut mis au tombeau. Il ressuscita le troisième jour (...) et il monta au ciel ; il est assis à la droite du Père. Il reviendra dans la gloire (...) et son règne n'aura pas de fin » (Credo). Si cette mémoire s'exerce au plus haut point dans la célébration de l'Eucharistie, elle s'exprime aussi par la sanctification du dimanche, qui peut être vécue dans des célébrations de la Parole, dans la prière personnelle et une certaine manière de vivre ce jour particulier.

2) Mais actuellement en France, il est souvent difficile et parfois impossible de tenir ensemble les trois dimensions Eucharistie, Assemblée et Dimanche. Toutefois, on ne peut pour autant se résoudre, notamment dans le monde rural, à créer quelques oasis de vie chrétienne en laissant le reste du territoire à l'abandon. La vie des communautés locales s'exprime au quotidien dans l'action au milieu des hommes, mais aussi dans des célébrations qui sont signes d'une « Eglise qui célèbre et qui prie ». On ne peut donc ignorer l'écartèlement des prêtres et des évêques exerçant la charge pastorale qui consiste à faire vivre des communautés chrétiennes paroissiales ou diocésaines : la question est celle de la mission de l'Eglise dont ils sont, par le ministère qu'ils ont reçu, les premiers responsables.

3) Nous ne pouvons cependant privilégier ou choisir l'un des trois pôles, « ou » l'eucharistie, « ou » le rassemblement, « ou » le dimanche, en « sacrifiant » l'un des trois autres ou même les deux autres. Il faut affirmer avec force que l'Eucharistie ou le dimanche ne sont ni remplaçables ni interchangeables. Les assemblées dominicales en l'absence de prêtres ont une réelle valeur mais ne sont pas un « équivalent » de la messe et on ne peut célébrer le dimanche ... en semaine, sans oublier qu'il s'agit pour nous d'un jour particulier.

4) L'insistance, parfois trop grande sur les faiblesses de la situation actuelle (« on ne peut plus... », « on n'a plus les moyens de... »), risque d'empêcher de tirer parti des ressources disponibles. Si nous ne pouvons tenir toujours, partout et ensemble les trois pôles Eucharistie, assemblée, dimanche, il est possible de les tenir de manière différenciée, c'est-à-dire de ne pas les tenir *partout, en même temps, et de la même manière*. L'éclatement des réalités sociales actuelles invite d'ailleurs à trouver des solutions diversifiées qui permettent de rencontrer l'attente, les besoins et surtout les possibilités de fidèles qui ont souvent des contraintes de vie et d'emploi du temps assez lourdes (famille avec les activités des enfants, le travail et ses obligations, les engagements sociaux).

### **Une proposition : articuler la célébration de l'eucharistie, sommet et source de la vie de l'Eglise, avec une vie liturgique plus large**

Puisqu'il s'agit de cultiver la mémoire pascale de l'Eglise, on peut se demander si nous ne souffrons pas d'une excessive réduction de nos représentations de la liturgie selon l'équation : la liturgie c'est la messe. Cette concentration tend à appauvrir l'expérience liturgique des communautés en empêchant même peut-être de percevoir que la messe dominicale constitue le sommet indépassable de la vie chrétienne. Comment en effet l'Eucharistie peut-elle apparaître comme « sommet » si elle constitue quasiment la seule manière de « célébrer » ? Pour que le sommet apparaisse bien comme tel, il faut qu'il soit

entouré et soutenu par d'autres pratiques qui ne sont ni secondaires, ni inférieures, mais ordonnées à ce sommet eucharistique.

Le texte sur le dimanche cité plus haut (Constitution sur la liturgie, n. 106) énonce deux voies pour célébrer dans l'action de grâces, le mystère pascal au jour du Seigneur. Les fidèles doivent se rassembler « pour que, entendant la Parole de Dieu et participant à l'Eucharistie », ils fassent mémoire de Pâque. En indiquant ces deux voies, le texte fonde le caractère fondamental de la messe dominicale où par excellence, les fidèles y entendent la Parole de Dieu et participent à l'Eucharistie. Mais il permet également de penser que des liturgies de la Parole sont une manière authentique de vivifier la mémoire pascalle. En d'autres termes, le mémorial pascal, qui a toujours une réelle dimension eucharistique, dépasse la seule célébration de la messe. Car, dans l'assemblée chrétienne réunie au jour du Seigneur, c'est le Christ ressuscité qui se rend présent comme l'affirme le n. 7 de la Constitution sur la liturgie :

« Pour l'accomplissement d'une si grande œuvre, le Christ est toujours là auprès de son Église, surtout dans les actions liturgiques. Il est là présent dans le sacrifice de la Messe et dans la personne du ministre, (...) et, au plus haut point, sous les espèces eucharistiques. (...) Il est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures. Enfin il est là présent lorsque l'Église prie et chante les psaumes, lui qui a promis: "Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux" (Mt 18, 20) ».

Pour retrouver cette diversité liturgique qui accorde la première place à la messe, le trésor de la Tradition offre une richesse, qu'il convient de considérer à nouveaux frais pour faire face aux besoins actuels.

### **Redécouvrir les liturgies de la Parole et la liturgie des heures**

Il serait très souhaitable, en effet, de redécouvrir les liturgies de la Parole - dont nous avons un exemple majeur et modélisant avec la vigile pascalle - et parmi elles, en premier lieu, la liturgie des heures, notamment les offices de vêpres (début de soirée), complies ou vigiles (en soirée). En prenant appui sur les psaumes, la liturgie des heures<sup>7</sup> est en effet « l'une des fonctions principales de l'Église », la « prière de l'Église avec le Christ et adressée au Christ » et donc la prière de tous les baptisés<sup>8</sup>. Dès lors, elle est en relation fondamentale avec l'Eucharistie puisqu'elle « étend aux différents moments de la journée la louange et l'action de grâce, de même que la commémoration des mystères du salut, la supplication, l'avant-goût de la gloire céleste qui sont contenus dans le mystère eucharistique, "centre et sommet de toute la vie de la communauté chrétienne" »<sup>9</sup>.

L'assemblée locale se trouve ainsi « à l'unisson de l'Église » qui prie à travers le monde. Elle n'a pas à inventer sa prière, ce qui évite les dérives subjectives et facilite le travail des équipes liturgiques. Par ailleurs, la liturgie des heures offre une grande souplesse permettant de s'ajuster à la taille de l'assemblée et aux moyens disponibles, en prenant en compte les situations particulières tant au niveau de la communauté (taille, composition etc.) que des personnes (âge, capacité de chanter, etc.)<sup>10</sup>.

---

<sup>7</sup> Cf. *Prière du Temps Présent* et les sites internet de l'AELF (Association épiscopale liturgique pour les pays francophones : <http://www.aelf.org>) et du SNPLS (Service National de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle : <http://www.liturgiecatholique.fr>) sur lesquels on peut télécharger les formulaires d'un office ; cf. également le mensuel *Magnificat* et le document *Chrétiens en prière*, édité par Magnificat en 2007 avec le soutien de la Commission Episcopale Francophone pour les Traductions Liturgiques (CEFTL) comme « ouvrage d'initiation à la liturgie des Heures dans ses composantes essentielles » (Présentation par Mgr Robert Le Gall, Président de la CEFTL).

<sup>8</sup> Cf. *Présentation Générale de la Liturgie des Heures* (PGLH) n. 1-2 et 20-22.

<sup>9</sup> PGLH 12 : « La célébration eucharistique elle-même trouve dans la Liturgie des Heures une excellente préparation ... ».

<sup>10</sup> Les catéchumènes adultes y ont pleinement leur place et de même, les divorcés remariés.

Bien sûr malgré les efforts pastoraux déployés en ce sens depuis le Concile Vatican II<sup>11</sup>, ce type de liturgie restant encore peu connu, il convient de ne pas céder à la précipitation en se lançant sans préparation avec le risque de dévaloriser cette grande voie de la prière liturgique. Un tel renouveau implique de former des animateurs, de redécouvrir les psaumes et la psalmodie, mais aussi d'équiper (psautier, recueil de chants et de prières) et d'aménager les lieux de culte. Ainsi lorsque l'assemblée est petite, il est nécessaire d'habiter autrement l'espace parce que les dispositifs habituels de nos églises sont orientés vers la célébration de l'Eucharistie. On peut ajouter qu'en célébrant la liturgie des heures lors des rassemblements ou pèlerinages diocésains, on favorisera cette redécouverte tout en assurant un rôle de formation à l'intérieur d'un diocèse.

### **Les moments et les lieux de célébration**

Dans le contexte pastoral français, l'articulation des moments et des lieux de rassemblement est un aspect essentiel si l'on veut éviter de mettre en concurrence la messe avec les autres types de célébration qui pourraient être proposés. Parce que l'Eucharistie doit demeurer visiblement le sommet de la vie chrétienne, les dispositifs pastoraux doivent tendre à inviter les fidèles qui le peuvent, vers ce sommet eucharistique. Concrètement, il semble décisif que le dimanche matin soit bien perçu comme une invitation pour tous les fidèles, à se rassembler pour participer à la célébration de la messe.

Ceci étant assuré, il est alors possible (en tenant compte évidemment des situations particulières dont la diversité est infinie) que le samedi soir ou le dimanche soir, soient proposées d'autres formes de rassemblements liturgiques notamment la liturgie des heures. Ceci devrait favoriser une articulation entre les centres (par exemple l'église du bourg où l'Eucharistie est célébrée le dimanche matin) et les autres lieux (églises de village, « relais » paroissiaux, voire maisons de retraite, chapelle de communauté religieuse, etc.). La redécouverte de la liturgie des heures pourrait aussi permettre de mieux articuler une vie liturgique de semaine avec la célébration du dimanche : il est en effet essentiel à l'heure où les chrétiens sont désormais minoritaires, que les églises, les édifices de pierre soient des signes vivant ce ceux qui se rassemblent parce qu'ils confessent Jésus-Christ comme leur Seigneur et Sauveur.

F. Patrick Prétot  
Institut Supérieur de Liturgie  
Theologicum/Faculté de Théologie  
Institut Catholique de Paris

---

<sup>11</sup> Cf. C.N.P.L., *Pour célébrer la prière des heures avec l'Eglise*, Paris, Cerf, 1994; *Prière du temps présent : Comment s'y retrouver ?*, Paris, Cerf-Desclée-DDB-Mame, 1999.